

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2001-2002

---

15 MAI 2002

---

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DU SERVICE GÉNÉRAL DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES PUBLIQUES  
SUBVENTIONNÉES - SERVICE À GESTION SÉPARÉE - POUR L'EXERCICE 2001<sup>(1)</sup>

---

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION  
PAR M. PHILIPPE HENRY.

---

---

<sup>(1)</sup>Voir Doc. n°258 (2001-2002) n°1

**MESDAMES, MESSIEURS,**

Votre Commission de l'Éducation a examiné au cours de sa réunion du 15 mai 2002, le rapport d'activités du Service général des Infrastructures scolaires publiques subventionnées – Service à gestion séparée – pour l'exercice 2001(2) (doc. 258 (2001-2002) n°1.

Elle a décidé d'examiner conjointement l'ensemble des rapports d'activités figurant à l'ordre du jour de la Commission.

**Echange de vues :**

M. Charlier a constaté que, pour l'officiel subventionné, un montant de 5 milliards de francs restait en attente en 2001 ; il faut y ajouter les 40 % qui viennent s'ajouter en provenance du fonds de garantie sur les 320 millions, ce qui signifie que le montant total en attente reste très considérable.

Il constate aussi que le nombre de dossier en attente reste très élevé, rien que pour l'enseignement officiel subventionné. Il relève, à la lecture de l'ensemble des rapports, une situation qui fait apparaître - dans l'attente d'un cadastre qui confirmerait un chiffre final, près de 12 milliards de besoins en matière de bâtiments scolaires,

Il en conclut qu'il est impossible de régler globalement le dossier des bâtiments scolaires sans moyens supplémentaires.

M. Charlier a interpellé le ministre Hazette qui lui a déclaré que le cadastre restait en attente.

A la lecture des différents rapports d'activités, pour l'enseignement de la Communauté, M. Charlier constate que sur le montant d'un milliard 500 millions de francs prévus, une partie essentielle est affectée à des travaux de rénovation

Il apparaît ainsi que sur le budget de la Communauté, à peu près 800 millions de francs ont été octroyés pour des travaux d'aménagements, des

(2) **Ont participé aux travaux de la Commission :**  
Mme Bertouille (Présidente), M. Fontaine, M. Huart et M. Neven ;

M. Bailly, M. Daïf, M. Dupont, M. Léonard ;  
M. Hardy, M. Henry, Mme Vlamincq-Moreau ;  
M. Charlier, M. Sénéca.

**Ont assisté aux travaux de la Commission :**  
M. Elsen, membre du Parlement ;  
Mme Maréchal, ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé ;

M. Monard, attaché au cabinet de M. le ministre Hazette ;  
M. Delbecq, attaché au cabinet de Mme la ministre Dupuis ;  
M. Ponchau, collaborateur au cabinet de M. le ministre Nollet ;

Mme Bertrand, attachée au cabinet de Mme la ministre Maréchal ;

M. Liénard, expert du groupe MR ;  
M. Dumongh, expert du groupe PS ;  
M. Jauniaux, expert du groupe PSC.

travaux d'entretien, et des entretiens du propriétaire, soit plus de la moitié des crédits.

Monsieur Charlier en conclut que, malgré une dotation directe importante, il est impossible de faire face aujourd'hui, à des travaux de construction, à des achats nouveaux en matière d'infrastructure scolaire. Il existe donc des besoins qui ne sont pas satisfaits. M. Charlier note qu'il s'agit, en outre, d'une revendication globale, de l'ensemble des réseaux en matière de bâtiments scolaires.

Quant au Programme d'urgence, le rapport démontre aussi, selon ce commissaire, l'importance du rôle qu'il a joué.

M Charlier note que fin de l'année 2000, on a dépassé en engagement le milliard de francs, et en ordonnancement un montant de 657 millions, et ce, tous réseaux confondus.

Ceci démontre, selon M. Charlier, que les besoins étaient grands

Il attire encore l'attention sur la répartition géographique des dossiers : ceux-ci concernent essentiellement deux provinces : Liège et le Hainaut. Il en conclut que les besoins sont inégalement répartis, peut être parce que, dans ces provinces, les bâtiments sont plus nombreux ou plus vétustes.

A l'analyse des critères prévus par le programme d'urgence, M. Charlier constate que le critère de stabilité représente à lui seul 67 % des moyens, l'incendie et la sécurité 17 %, l'hygiène 16 %.

Il faut, plaide-t-il, en tirer les conclusions pour la suite.

Selon lui, le Programme des travaux de première nécessité ne pourra satisfaire toutes les importantes demandes.

M Charlier note un nombre de 101 dossiers traité sur le Fonds de garantie pour l'enseignement libre, 45 pour l'Officiel subventionné (NB : il s'agit des 40 % de moyens accordés complémentaiement), en l'an 2000 ; il a relevé 166 dossiers dont la plupart concernent le Hainaut, en quantité de dossiers, et Bruxelles quant à la masse budgétaire.

Or, selon lui, ce n'est pas avec le personnel actuel mis à la disposition des fonds qu'il sera possible de traiter les dossiers actuels ainsi que ceux du P.T.P.N ou encore ceux traités sur le futur PU ... il plaide donc pour une augmentation du personnel des fonds.

M. Charlier rappelle que, pour mettre en œuvre une bonne pédagogie, il faut une bonne infrastructure scolaire, ce qui montre la nécessité d'accorder une réelle attention aux bâtiments sco-

lares.

La commission fait confiance au Président et au Rapporteur pour la rédaction du présent rapport.

Le Rapporteur,

La Présidente,

P. HENRY

C. BERTOUILLE